

Effectivement la lecture de ce qui suit est fort longue, et n'intéressera certainement que ceux qui ne se laissent pas facilement abuser par une belle façade marketing. Ils sauront peut-être y voir un exemple emblématique de la manière dont l'Etat et les collectivités locales « gèrent » de nos jours la Culture dite patrimoniale !

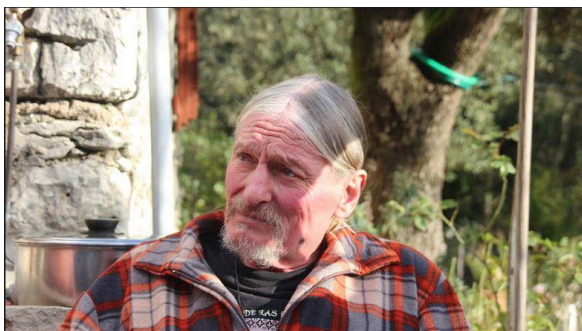
Dans un premier temps, bousculant la chronologie (mais finalement revenant au tout début de cette « petite histoire » aux multiples rebondissements) c'est par la « nouveauté événementielle » de ce début d'année 2019 que débute cette chronique...

Printemps 2019...

Fini la « Caverne du Pont d'Arc », bienvenue à la « Grotte Chauvet 2 Ardèche » ! La nouvelle appellation du facsimilé de ce « joyau de la préhistoire », qui peut paraître à première vue anodine s'avère, en réalité, le consternant épilogue d'une bien rocambolesque affaire de gros sous entre les « découvreurs » (Jean-Marie Chauvet l'« inventeur », Éliette Brunel, et Christian Hillaire) et les instances publiques (ministère, collectivités locales, syndicat mixte d'exploitation)... Conflit qui a engendré, tenez-vous bien, **25 ans** de procédures judiciaires...! Et en outre, c'est bien là le plus aggravant, ces péripéties vénales, somme toute assez banales, en dissimulent une, à l'origine, autrement plus détestable. Car les trois susnommés ne furent pas seuls au cours de l'exploration (en plusieurs étapes) qui a finalement mené à « La Découverte ». En réalité, dès le tout début, ils étaient **six**, indissociablement impliqués ! Ce que les trois « exclus » (Daniel André, Michel Chabaud et Michel Rosa) ont fini par faire publiquement savoir, lors d'une conférence de presse le 15 décembre 2014, déclarant ce jour-là qu'ils appartenaient au groupe ayant repéré l'entrée éboulée de la grotte en 1994 et, à ce titre, revendiquaient à leur tour le titre d'inventeurs. Affaire dans l'affaire, systématiquement minimisée voire étouffée, elle mérite, au moins de notre point de vue, d'être, dans un simple souci de justice, ramenée un instant à la lumière et qui plus est parce qu'elle est l'élément indispensable et seul à permettre de comprendre véritablement les incohérences et tergiversations successives autour du « nom » attribué à la réplique, et tout particulièrement le nouveau à ce jour !

Car derrière le combat acharné des trois « officiels » à faire accepter leur droits moraux (et surtout financiers) face à des pouvoirs publics retords et peu enclins à leur laisser une part du gâteau (ce qui peut, malgré tout, être considéré comme admissible / cf. ci-dessous) émerge soudainement un acte de déloyauté originel bien peu reluisant qui lui ne suscite que très peu d'indulgence...

A ce stade je vous invite à entendre la parole d'un des principaux « laissés pour compte » (Michel Rosa dit « Baba ») dont le témoignage vaut de nombreuses pages d'écriture :



Les multiples péripéties qui jalonnent ce qu'il est difficile à postériori de ne pas nommer trahison, pimentée d'un remarquable esprit de duperie, nécessiteraient ici de trop longs développements et je me dois et ne peux que renvoyer à un blog, fort bien documenté, rédigé par Jean-Marc Pellet, citoyen indigné de Saint Remèze, bourgade à la fois proche du site archéologique et de son facsimilé, qui s'est donné pour mission de rétablir quelques vérités sur cette très sombre histoire. Un « lanceur d'alerte » local dont il m'apparaît qu'il faut saluer les efforts pour éviter que l'Histoire Officielle ne vienne, comme à l'accoutumée, ensevelir la réalité événementielle, la remplaçant par le récit glorieux et mythique d'une admirable aventure humaine ! (Son blog [ici !](#))

Le primordial objectif de son article est de donner à lire les textes écrits par le groupe des « laissés pour compte » qui furent remis aux journalistes présents lors de cette fameuse conférence de presse du 15 décembre 2014. Si elle provoqua, à l'époque, une petite vague médiatique force est de constater, cinq ans plus tard, qu'aucune trace en a perduré ! Et que la falsification de l'Histoire n'est pas une priorité du journalisme d'investigation... Il est vrai que si c'était le cas il manquerait cruellement d'effectif...

Alors modestement il me semble utile de participer à cet effort de mémoire et de publier également ces témoignages dont l'importance occultée m'apparaît peu contestable...Ils se répartissent en trois parties, chacune, ici, renvoyant à un document PDF :

- 1- [Historique](#)
- 2- [Raisons des révélations tardives](#)
- 3- [Ce que nous voulons](#)

Ils n'ont, bien évidemment, rien obtenu ! Et l'on conçoit aisément qu'en nommant la réplique, **officiellement** « Grotte **Chauvet** » c'est l'ultime reniement de la vérité fondatrice qui vient d'être opéré. Je sais que ces quelques lignes ne changeront rien à l'affaire, mais elles viendront s'ajouter et peut-être affermir les traces mémorielles déjà bien présentes de cette mystification, aussi personnelle qu'institutionnelle.

L'affaire « Chauvet »...

Elle démarre quasiment lors de la découverte de la cavité le 18 décembre 1994, par Jean-Marie Chauvet, Éliette Brunel, et Christian Hillaire, spéléologues amateurs. Détail d'importance : le premier est également contractuel du ministère de la Culture, chargé de la surveillance des grottes ornées de l'Ardèche. Un mois après la découverte, la grotte est définitivement fermée pour

protéger ses très fragiles et uniques dessins préhistoriques, datant d'il y a 35 000 ans. Mais très vite les appétits de tous ordres s'aiguisent autour de ce « trésor », source immense de profits à venir ! La bouffonnerie est lancée ...

D'abord le ministère va contester aux découvreurs le droit de toucher des royalties sur les photographies du site. Motif : Jean-Marie Chauvet l'aurait trouvé dans le cadre de son activité professionnelle. Un procès s'engage...**Cinq** ans plus tard, en juillet 1999, le tribunal de Lyon tranche en faveur des 3 spéléologues, et, patatras, condamne [trois hauts fonctionnaires pour faux en écriture.](#)

Marque déposée mais...

A ce stade il faut savoir qu'en 1998, les spéléologues, soucieux de préserver leur droit, avaient déposé la marque « grotte Chauvet ». Le nom leur appartient et, de fait se révèle l'essentiel enjeu autant que la monnaie d'échange qui lie indéfectiblement les deux parties ! Et l'Etat avec les collectivités locales sont bien conscients qu'il leur faudra à terme et impérativement, en vue de leur projet de construction d'une réplique, s'assurer de la maîtrise de ce nom.

Alors en 2000, ils cèdent et propose un accord aux trois compères : Ils seront indemnisés à hauteur de 3 millions de francs (457 000 €) et le terme « Grotte Chauvet » officiellement reconnu. Fin de l'histoire ? Oh que non, pas encore...

Le temps passe... La réalisation de ce projet pour de nombreuses raisons plus rocambolesques les unes que les autres et qui mériteraient une autre chronique (procès avec les propriétaires du terrain au-dessus de la grotte, conflit sur le premier choix de l'emplacement, aberration des premières moutures et, finalement,... strict rejet par le préfet !) va prendre un retard considérable...

Or, en 2008, les « découvreurs » oublient de renouveler leurs droits et, opportuniste (qui peut en douter ?) , le syndicat mixte chargé de la construction de la réplique s'en empare !!! Et revoilà tout le monde devant la justice... qui donne de nouveau raison à Jean-Marie Chauvet et ses deux amis..., mais va entraîner la rupture du contrat.

Car s'en est trop, tant pis pour le nom « Grotte Chauvet » ...

« A ce moment-là, nous avons décidé de ne pas faire appel, explique Pascal Terrasse, président du syndicat mixte qui gère la réplique. Mais les découvreurs demandaient des sommes assez folles pour que nous puissions donner le nom « Chauvet » à la réplique. Alors, on a décidé de faire autrement ».

Résultat, le site, qui ouvrira aux visiteurs en 2015, s'appellera «*Caverne du Pont d'Arc*» et voilà les compères à nouveau le bec dans l'eau pour de nombreuses années...

« Relations pacifiées » disent-ils !?

Donc 10 ans plus tard, le conflit se serait donc «peu à peu apaisé », grâce à la « médiation » de la société Kléber Rossillon. Quel serait donc leur subit intérêt à accepter de déboursier une somme relativement importante (50 000€) agrémenté d'une rétrocession de 1,7 % sur chaque billet

d'entrée¹, concession jusque-là combattue avec la plus grande détermination !?

En réalité, c'est bien le piètre bilan financier de la saison 2018 qui vient de soudainement modifier la donne. La gestion purement comptable opérée en 2015 et 2016, par le prestataire précité, uniquement axée sur le nombre de visiteurs a « enfourner » jour après jour dans l'espace de restitution, au mépris bien évidemment de la qualité et du confort de la visite (cf. dernier chapitre) a fini par « porter ses fruits ». Il est possible de le résumer ainsi : En deux ans, les responsables de cette délégation de service public (il faut le souligner !) ont « siphonné » le public attiré par la nouveauté et l'effet d'annonce médiatique tout en rebutant ceux, moins nombreux mais bien plus durable, réellement intéressés par l'art pariétal, l'archéologie, l'anthropologie, etc., etc. Par ailleurs le choix délibéré et d'une stupidité sans pareille des élus locaux² de promouvoir depuis des années un tourisme de masse autour (et dans) les Gorges de l'Ardèche n'est évidemment pas de nature à favoriser l'intérêt pour un site culturel de haut niveau si ce n'est qu'en tant que lieu ponctuel de distraction. Le tout combiné à une mauvaise conjoncture estivale (mondial de foot, canicule, incertitude politique et sociale, etc.) a grandement rafraîchi la communication triomphante des années antérieures sur le « remarquable succès » de ce « haut lieu culturel ».

La nécessité de relancer la machine médiatique est donc devenue cruciale et pour ce faire, finalement quoi de mieux que de réattribuer au facsimilé le nom originel de la grotte !? Et ils le disent eux-mêmes sans détour :

« Un changement qui vise bien sûr à mieux promouvoir, notamment à l'international, cette réplique auprès du grand public... qui lui n'a jamais cessé de l'appeler grotte Chauvet. »

Au passage on ne manquera pas d'admirer la formulation, un modèle d'hypocrisie communicante...

« Il y a un an, nous avons commencé à travailler avec eux. En échange de prestations sur le site, des visites guidées, des conférences, nous leur avons proposé de toucher 1,7 % sur chaque billet d'entrée. Je crois qu'ils sont très heureux de pouvoir contribuer à montrer leur découverte », estime sa directrice, Geneviève Rossillon » (Sic !).

Voilà donc ce qu'il nous semble important de dire concernant le présent et sa belle « nouveauté »... Vous pourrez également lire ci-dessous (pour ceux qui ne sont pas encore lassés de ce brouet peu appétissant) nos toutes premières indignations à l'issue du premier été d'ouverture au public. Nous n'étions bien sûr pas, à l'époque, informés sur tous les dessous de ce sombre feuilleton

Le 28 avril 2019

¹ Pour fixer les idées sur la base de 500 000 entrées (la jauge annuelle du début d'exploitation) cela représente quand même la coquette somme de 127 500 € à partager en trois... Ils pourront, en sus, participer sur le site à des actions de médiation culturelle ce qui leur permettra tranquillement de peaufiner leur légende.

² La plupart sont loueurs de camping, de gîtes et bien sûr de canoés ou/et autres acteurs économiques dépendant du tourisme et donc n'ont comme seul horizon que le seuil de fréquentation des lieux en moyenne et haute saison...

Automne 2015...

Ce tout premier acte de « résistance » fit suite à un mail envoyé début octobre 2015 par le service de communication de la Caverne du Pont d'Arc à tous les « acteurs touristiques » de la région et intitulé « **Prolonger notre succès** » que nous avons ressenti comme une clownesque provocation et dont voici copie :

- ✓ « Avec 400 000 entrées en cinq mois, le succès de la Caverne est plus qu'éloquent. Ce lancement réussi doit beaucoup au Syndicat mixte, maître d'ouvrage d'un joyau culturel unique au monde, et chef d'orchestre d'une couverture médiatique internationale hors du commun. L'exploitant a pour sa part relevé de nombreux défis, dont le principal fut peut-être de réussir à s'adapter constamment et dans des délais courts, aux attentes des différents publics, en plein cœur d'une saison estivale. L'équipe qui m'a entourée s'est montrée extrêmement performante et motivée. Je l'en remercie sincèrement. Les semaines à venir seront déterminantes pour garantir la capacité de la Caverne à conserver son attractivité, une fois passée la saison touristique. Elles devront également être mises à profit pour renforcer les liens avec les acteurs du territoire, mais aussi avec la population de proximité. A ce titre, pour répondre aux nombreuses demandes et lancer un outil de fidélisation, j'ai souhaité la mise en œuvre au 1er novembre 2015, de la Carte annuelle, dont les modalités d'acquisition et d'utilisation vous sont exposées dans cette lettre d'information. La Caverne devra enfin soutenir et promouvoir toutes les initiatives des professionnels du tourisme faisant l'effort de maintenir leur activité en basse saison. Notre philosophie d'action se résume en un seul mot d'ordre : que notre travail soit toujours guidé par notre haute responsabilité vis-à-vis d'un patrimoine mondial de l'Humanité! »

Antoine Deudon

Et notre réponse (à noter que ce directeur fut débarqué quelques semaines plus tard...):

Lettre ouverte à Mr Deudon (gestionnaire du facsimilé de la Grotte Chauvet dit « La Caverne du Pont d'arc ») mandaté par la société Kléber Rossillon et, accessoirement, aux élus qui sont à l'origine de cette « Délégation de service public ».

« Cher Monsieur le « Directeur d'exploitation ».

Votre mailing ne peut laisser indifférent ne serait-ce déjà que par son titre qui est définitivement attrayant par son arrogance assumée, ou bien sa consternante ingénuité ...A vous de nous dire!

Mais enfin de quoi nous parlez-vous ?

Il est vrai que l'intitulé de votre profession ne laissant guère de doute quant à vos critères d'appréciation, « 400 000 entrées en cinq mois » claque effectivement comme une incontestable réussite ... Pourtant, pour encore quelques un parmi nous, dès qu'on remplace quantité par qualité cet enthousiasme présomptueux apparait bien éloigné de la réalité vécue par les visiteurs.

A les écouter attentivement et au risque de vous peiner il serait peut-être plus juste de parler de lamentable échec. Car, ne vous en déplaise, peu sont ceux qui apprécient pleinement le fait d'être considérés comme un vaste troupeau, réparti par paquets d'en moyenne 25 têtes, enfournés toutes les 4 minutes pour subir un parcours d'à peine 50, dont l'éclairage des fresques, automatique et minuté, rythme la marche forcée au sein de ce, comment dites-vous, ah oui !: « joyau culturel ». Bien sûr je caricature et il en est (bien rares !) parmi « vos » visiteurs, qui ont eu la chance de faire partie d'un plus petit groupe (par exemple tôt le matin ou entre midi et deux pendant que tous les autres « profitaient » de l'excellence de votre restaurant « 400 couverts jours »...) accompagnés par un guide attentif et concerné et qui même parfois, comble de privilège, leur a offert, en appuyant sur le bouton à sa disposition, quelques secondes de lumière supplémentaire ! Et ceux-ci, comme par extraordinaire, furent tous enchantés.

Comme quoi, avec un minimum de considération, il n'est peut-être pas si difficile de se faire aimer ! Car, et c'est bien là le plus désolant, la réalisation de ce site est tout à fait remarquable. D'abord le projet architectural, à la hauteur de l'enjeu et intégré dans un cadre naturel préservé et puis surtout le soin apporté à la reconstitution de la grotte elle-même ainsi que la qualité exceptionnelle des peintures et dessins reproduits.

Alors, il est permis de penser qu'en tout premier lieu, tous ces gens (scientifiques, techniciens, plasticiens, etc., et bien sûr, surtout les maçons) qui ont tant donné de leur temps et de leur énergie pour mener matériellement ce projet à terme et dans les délais impartis, auraient certainement souhaité (et mérité !) que l'exposition au public de leurs efforts soit un peu mieux considéré. Car lorsque vous vous auto-félicitez en proclamant, « l'exploitant (c'est bien vous, ça !?) a pour sa part relevé de nombreux défis, dont le principal fut peut-être de réussir à s'adapter constamment et dans des délais courts, aux attentes des différents publics, en plein cœur d'une saison estivale » il y a comme une sorte de prurit d'indignation qui nous court sur l'épiderme et qui nous force à réagir et à dénoncer ce tour de passe-passe managérial qui laisse croire que vous n'avez fait que répondre à une extrême demande (contenter tout un chacun de ce bon peuple désireux de contempler ces chefs d'œuvres patrimoniaux...) alors que c'est vous, et vous seul, qui avait créé artificiellement cet afflux massif du public ; de votre propre aveu d'abord par « une couverture médiatique internationale hors du commun » et ensuite par les différents contrats passés avec les acteurs majeurs de l'industrie touristique. Vous avez même osé pratiquer le « marketing de la rareté » sur votre page de réservation en ligne en affichant trompeusement « complet » sur certaines dates pour quelques heures seulement afin de « stimuler » la demande ! Alors je voudrais ici rappeler deux ou trois vérités essentielles que vous maltraitez allégrement :

- ✓ 55 millions d'euros de fonds publics (Europe, Etat, région, département) ont été investis dans ce projet et vous en avez obtenu la gestion sous contrat de Délégation de service public. Bien que peu informé sur la teneur de cette concession (mais qui l'est !?) il est raisonnable de penser que puisqu'il s'agit de bien public vous êtes, d'une manière ou d'une autre tenu de le servir et non de vous servir...
- ✓ Qu'il s'agissait bien, comme on nous l'a communiqué jusqu'à plus soif, de mettre à la disposition et à la vue des citoyens, moyennant bien sûr un modique prix d'entrée, un des

trésors universels de notre histoire humaine d'ailleurs validé par son inscription au patrimoine mondial de l'Unesco. Et non, comme il semble bien aujourd'hui être le cas, de produire **un parc d'attraction préhistorique** à des fins purement mercantiles sous couvert de développement économique régional.

- ✓ Et, enfin mais surtout, que le simple fait de limiter drastiquement le temps de visite tout en « maximisant » le rendement de fréquentation est en totale contradiction avec l'idée même de ce que vous prétendez montrer. Pourtant le télescopage d'une petite heure de visite avec un espace-temps vieux de 36000 ans et le sentiment flagrant d'absurdité qui en découle ne semblent pas vous avoir effleuré.

Et pourtant, faisant preuve d'une étonnante audace, vous n'hésitez pas, pour clore brillamment votre message, à proclamer :

« Notre philosophie d'action se résume en un seul mot d'ordre : que notre travail soit toujours guidé par notre haute responsabilité vis-à-vis d'un patrimoine mondial de l'Humanité ! »(Sic !)

Mais pour demeurer impartial il faut bien admettre que vous n'êtes en fait que tout à fait incidemment responsable de ce fiasco... Et si cette lettre s'en prend d'abord à vous ce n'est que parce que vous avez le culot (mais vous êtes peut être un grand naïf !?) de venir nous solliciter pour prolonger **vos** performances. La capacité du mercantilisme à se considérer comme normal semble infinie !

Mais c'est bien aux « politiques » (mais peut-on encore les qualifier ainsi sans discréditer le terme lui-même !?) qui vous ont « confié » la gestion de cette aventure qu'il faut d'abord s'en prendre. Pourquoi livrer le « **bien commun** » aux « **intérêts privés** » (les mots usuels sont parlants !) ? Même si de nos jours, dans ce pays comme dans le reste du monde, cette stratégie cyniquement s'universalise, et qu'il peut apparaître obsolète d'en être révolté, il me semble qu'ici, dans ce cas bien particulier, son insanité, son absurdité et surtout son imposture, sont étalées au grand jour. Comme tous ces « responsables » et autres « décideurs » nous ont parlé depuis des années (au sujet de ce projet de facsimilé) en tout premier lieu de « Connaissances offertes au Grand Public », de « Patrimoine Mondial de l'Humanité », en un mot de « Culture », il semble peut être à présent tout à fait légitime de leur demander quelques comptes.

L'argument massue, asséné à chaque fois, sera de nous expliquer que tout cela a un coût et qu'une « saine gestion » ne sert qu'à soulager les finances publiques donc nos impôts.

Alors comptons !

400 000 entrées que multiplie 10 € (en moyenne) ce sont déjà 4 millions d'euros de chiffre d'affaire auxquels il faut ajouter tous les « revenus périphériques » certainement non négligeables (restaurant, boutiques, etc.) et cela uniquement sur les premiers 5 mois d'exploitation. Une consultation de la page de réservation en ligne du site de La Caverne à ce jour laisse présumer (à moins qu'il n'y ait triche !?) d'un taux de remplissage tout à fait satisfaisant pour les mois à venir. On peut donc tabler sans crainte de grossières erreurs pour un minimum de 300 000 à 400 000 entrées supplémentaires avant le bouclage de l'année d'exercice soit, au plus bas, un produit brut global aux alentours de 8 millions d'Euros (à mettre en relation aux 55 M€ investis)... Ce qui permet

d'envisager que le site sera amorti en moins de 10 ans avec une production de bénéfices tout à fait substantielle ! Mais, au fait, qui va les toucher ?

Loin de moi l'idée qu'un tel projet se doit d'être déficitaire mais un simple équilibre des comptes, sans profits générés semblerait plus conforme à l'éthique qui soit disant le sous-tend. Ce faisant il serait alors assez simple en réduisant les groupes de moitié et en offrant au public un minimum de temps de visite (par exemple 75 mn...) de redonner à tout ce fatras commercial sa véritable ambition instructive et donc enfin culturelle.

Car la culture (enfin la vraie et non pas ce qu'aujourd'hui l'on nomme couramment ainsi) n'a pas vocation à être « rentable » et devoir l'affirmer ici a quelque chose de surréaliste tant il s'agit d'une vitale évidence. Mais voilà, c'est là où nous en sommes et il faut bien l'affronter...

Alors, Mesdames et Messieurs nos chers élus, qui avez oublié (ou peut être bien jamais su !) quels étaient réellement vos devoirs envers nous et tout particulièrement celui qui devrait être de protéger le bien commun de tout accaparement privé (pour mémoire le verbe priver est synonyme de déposséder, dépouiller !) allez-vous, au diapason de Monsieur le « Directeur d'exploitation » de la Caverne du Pont d'Arc, vous féliciter sans réserve de son admirable succès ou bien dans un sursaut inattendu de lucidité prendre soudainement conscience de votre impéritie et décider à l'unanimité de limiter les ardeurs vénales du bonhomme...et surtout de la société Kléber-Rossillon qu'il représente ?

Je crains malheureusement de connaître déjà la réponse mais au moins, si jamais vous lisez ceci, vos autocongratulations à venir en seront-elles un peu pondérées...

Avec mes meilleures salutations.

Il n'étonnera personne que nous n'ayons reçu aucune réponse officielle... Par contre de nombreux messages de soutien et d'encouragement nous ont bien été adressés !

Le 28 octobre 2015

Première mise à jour printemps 2018

Deux ans plus tard est-il nécessaire de rectifier ou de modérer le propos ?

Si l'on s'en tient à la surface des choses il est indéniable que quelques améliorations ont vu le jour et que le visiteur semble sensiblement mieux considéré...Je dis « semble » car, à y regarder de plus près, rien sur le fond n'a vraiment changé. L'« évolution » la plus visible réside dans la distribution de casques audio qui, il est vrai, permettent à tout un chacun d'entendre distinctement les commentaires du guide, jusque-là essentiellement réservés aux visiteurs assez proches de lui pour ne pas être parasités par ceux des guides des groupes suivants ou précédents. Mais peut-on sincèrement percevoir ce type d'optimisation du « confort auditif » comme le signe d'une modification réelle de la stratégie commerciale à l'œuvre ? Ne peut-on y voir, bien au contraire, un « aménagement » indispensable, à même de la faire mieux tolérer en réponse aux innombrables plaintes et avis défavorables entachant sérieusement la réputation du lieu ? Et ceci sans réduire d'un iota la fréquence d'enfournement des groupes ni bien entendu le nombre d'individus les composant... Il est même, à posteriori, surprenant qu'ils n'y aient pas songé plus tôt car c'est une solution bien connue et fort utilisée dans l'industrie culturelle de masse...

Le second ajustement concerne les critères de recrutement des guides... Jusque-là, seule la maîtrise de plusieurs langues était primordiale voire souvent suffisante pour être embauché. Ceci dit vu les conditions de travail imposées (le nombre impressionnant d'arrêts de maladie et les trois procès intentés aux prud'hommes en attestent...³) il était certainement préférable d'employer des personnes moins enclines à se rebeller...

Mais, pour Me Christophe Jollivet, du barreau de Périgueux, conseil du délégataire (la société Kléber Rossillon), ces « perturbations managériales » du début sont à oublier puisque selon lui « la Caverne n'a eu de cesse d'améliorer les conditions de travail depuis l'ouverture du site »... Dont acte ! Et tant mieux n'est-ce pas ...!? Même si, là également, il n'est pas interdit de s'interroger sur la sincérité de tels propos prononcés dans un tribunal réuni pour juger justement de graves manquements aux droits des travailleurs. D'ailleurs cette déclaration sonne plus comme un aveu qu'une réelle disculpation puisque s'il fallait les améliorer c'est bien que ces conditions de travail n'étaient pas aux normes, à moins bien sûr que la société Kléber Rossillon n'ait, jusqu'à présent, modestement dissimulé une vocation philanthropique ... !?

Alors oui, s'il est possible d'évoquer une amélioration sensible des conditions de visite on ne peut que constater que la « stratégie gestionnaire », elle, n'a pas varié d'un iota. En février 2017 le gérant annonçait avoir atteint le million de visiteurs (en moins de deux ans !) au-delà même de ses propres pronostics... Le nombre d'entrées reste donc bien le principal objectif et la société Kléber Rossillon en est bien toujours la première bénéficiaire. C'est dans le modèle de délégation de **service public** à des **organismes privés** et l'évidente contradiction dans les termes qui la fonde que réside la source du problème. La rentabilité et le bien commun sont par essence antithétiques et irréconciliables.

Qui oserait affirmer que l'incontestable dégradation systématique des services dits publics n'est pas directement imputable aux modèles entrepreneurial et managérial qui de nos jours y règnent

³ « [Les conditions de travail à l'ouverture de la Caverne devant le conseil de Prud'hommes](#) » publié sur le Dauphiné.com le 24/11/2016

en maître ? Alors comment ne pourrait-il pas en être de même pour la culture ?

A l'aube de ce printemps 2018 de nombreuses résistances individuelles et collectives émergent et s'affichent dans tous les secteurs en charge du bien commun. Nous en sommes heureux et solidaires !

Le 22 mars 2018